

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 1010

Rubrik: Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Préjugés pris en défaut

Incroyable, ce que je puis être enlisé dans les préjugés!

Donc, venant de La Flèche (collège jésuite où étudia Descartes) et nous rendant à Guernesey (séjour de Hugo de 1855 à 1870), nous nous arrêtons pour «déjeuner» à Fougères... Fougères, c'est-à-dire *Les Chouans* de Balzac; la Vendée; les livres de Lenôtre, la *Révolution française* de Michelet, etc. Fougères, que j'imaginai fort «catholique conservateur», fort «intégriste»...

Au sommet d'une sorte d'acropole, une cathédrale: sur le côté de la cathédrale, une fort belle esplanade, avec jardin, fontaine, stèle ornée d'une mosaïque, représentant une colombe de Picasso, tenue par deux mains — et d'une inscription, mosaïque traditionnelle réalisée avec les pierres du Nicaragua, d'Allemagne, de France, du Brésil, d'Italie, par Leonel Cerrato, artiste nicaraguayen, en novembre 1988, à Fougères. **CHANGER LA VIE**

Ces mains sont les mains des peuples oubliés du monde

Les mains des Nicaraguayens qui veulent la paix

Les mains de l'Indien, du Noir

Les mains des Guatémaltèques, des Salvadoriens qui luttent pour leur autodétermination

Les mains des Africains

Les mains de Nelson Mandela qui depuis sa prison clame la liberté de son peuple

Ces mains sont les mains de Che Guevara et de tous ceux qui sont morts pour avoir changé la vie et donné au peuple un futur meilleur avec une paix digne sous un soleil de liberté

Ces mains sont les mains de Sandino, de Farabondi Marte

La pierre en provenance du Nicaragua est peut-être la pierre qui permet à l'Indien de mettre en déroute l'envahisseur yankee pour la première fois

En unissant les pierres d'Afrique et d'Europe dans une même œuvre, nous faisons avancer les peuples vers l'unité par une meilleure compréhension

Leonel Cerrato, 1988

Notez qu'en 1944, «l'envahisseur yankee» a débarqué non loin de Fougères et que beaucoup n'en furent pas trop navrés! Notez aussi que l'érection d'une telle stèle suppose l'assentiment de la

municipalité, et peut-être du préfet, et sans doute de l'évêché...

Pour en revenir à notre ami Saddam Hussein:

Beau discours du président Mitterand, disant en substance que si l'Irak évacue le Koweït, tout peut être encore sauvé. On regrette qu'en novembre 1939, le président Lebrun n'ait pas dit: «Si Hitler évacue la Pologne, la paix peut être préservée»!

Etonnante puissance de l'illusion! Il est clair en effet que deux solutions se présentent, et deux seulement:

— Ou bien on tire un trait sur le Koweït, quitte à faire en sorte que l'Irak ne puisse aller plus loin — en laissant dans la région une force munie d'armes nu-

cléaires — ce qui aurait l'avantage de sauver les otages (franchement, quelle serait votre position, si votre fils ou votre fille, en voyage de noces et retenu au Koweït, se trouvait parmi les otages?), indépendamment des femmes et des enfants de la région. Et pour ma part, j'incline de ce côté.

— Ou bien on recourt à la force. Et comme l'Irak a été armé et surarmé par la France, par l'URSS, etc, il n'est pas absolument invraisemblable que les belligérants ne finissent par utiliser l'arme atomique — plutôt que de perdre des dizaines de milliers d'hommes et de voir par exemple Tel Aviv rasé...

Malheureusement, la première solution est utopique, car autant que l'Irak, les USA et leurs alliés ont atteint un point de non-retour.

Je vous en prie: dites-moi que je me trompe. Et en attendant, prenons la résolution de ne plus exporter d'armes. ■

IMMOBILIER

Les Vaudois intraitables

(pi) Quel que soit le niveau du taux hypothécaire, le monde de l'immobilier ne se caractérise pas, c'est le moins que l'on puisse dire, par une très grande transparence. Toutes les mesures permettant d'accroître la quantité d'informations disponibles sont donc les bienvenues.

Les désormais célèbres AFU (les arrêtés fédéraux urgents prévoyant en particulier le délai d'interdiction de revente) permettent aux cantons de publier les transferts de propriétés avec indication du prix de vente. En Suisse romande, les cantons de Genève et Neuchâtel ont utilisé cette possibilité que vient de rejeter le Grand Conseil vaudois. Et son inscription au dernier programme libéral n'a pas empêché les députés de ce parti de voter contre cette proposition.

Dans le domaine de la location, le nouveau droit de bail permet la publication de ce que l'on appelle la «formule officielle». Cette terminologie peu esthétique recouvre la possibilité pour un nouveau locataire de connaître les conditions faites à son prédécesseur, ainsi que la justification d'une éventuelle hausse de loyer. Le nouveau code des obligations est entré en vigueur le 1^{er} juillet. Le

canton de Genève a introduit le même jour l'obligation d'utiliser ladite formule, y compris pour les baux commerciaux, et Neuchâtel a fait de même trois jours plus tard, il est vrai, sous la forme d'un arrêté qui devra encore être adopté par le Grand Conseil.

Le parlement vaudois a fait bande à part en refusant une motion socialiste demandant l'introduction de cette disposition. Du coup l'AVLOCA va lancer une initiative. Cette persévérance vaudoise dans le maintien de l'opacité traduit sans doute une méconnaissance profonde des mécanismes de l'économie de marché chez de nombreux députés. Il ne suffit pas que l'information circule pour qu'un marché fonctionne et pour éviter la spéculation, mais c'en est un des préalables.

Les économistes et les sociologues l'ont démontré depuis longtemps: le vrai pouvoir se mesure à la quantité d'information dont on dispose et que l'on est capable d'utiliser. En favorisant la diffusion des données, et c'est le cas avec la publication des transactions ou avec la formule officielle, on casse les situations acquises, on force les acteurs du marché à un effort d'imagination et on favorise le progrès général. La gauche vaudoise va-t-elle devoir faire un effort pédagogique pour apprendre ce qu'est un marché à la majorité bourgeoise? Voilà qui promet d'être un exercice divertissant! ■